

PRÉFET DU PUY-DE-DOME

Mairie

Le Bourg **63490 SÜGERES**

Direction départementale des territoires du Puv-de-Dôme

Service eau, environnement, forêt

Dossier suivi par :

Damien MEYRONNEING

Réf.: 63-2018-00286

Fay .

Tél.: +33 4 73 42 16 88

Mèl: ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le 02 Octobre 2018

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 al. 214-6 du code de

Commune de Sugères

l'environnement :

étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration sur la commune

de SUGERES

Courrier de notification de décision

Monsieur le Maire.

Par courrier en date du 24 Juillet 2018, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

l'étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration sur la commune de SUGERES

dossier enregistré sous le numéro : 63-2018-00286.

J'ai l'honneur de vous informer que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Vous veillerez à respecter les engagements pris dans votre dossier et les arrêtés de prescriptions joints.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche jointe.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de Monsieur le Préfet concernant cette déclaration et du dossier. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation, Le chef du service eau, environnement, forêt

Béatrice MICHALLAND